

NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
D'ARLYSÈRE**

Service de l'Urbanisme
2 avenue des Chasseurs Alpins
73200 - ALBERTVILLE

Notre-Dame de Bellecombe, le 01/09/2024

Nos réf : PM/CAA/24/151

Objet : **Modification de Droit Commun n° 1 du PLU de Notre-Dame de Bellecombe**
Consultation des P.P.A.

Monsieur le Président,

Par arrêté municipal n° 40/2024 du 01/07/2024, la commune de Notre-Dame de Bellecombe a prescrit la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2021.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi qu'un exemplaire de la modification de droit commun n° 1 du P.L.U.

En application des articles L153-41 et R153-4 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien nous transmettre votre avis dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente.

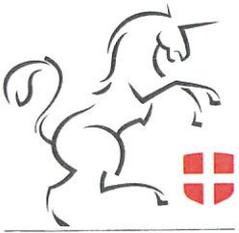
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

M. le Maire,
MOLLIER Philippe



➔ Bordereau transmis aux coordonnées de la collectivité émettrice.
Par mail : urbanisme@notredamedebellecombe.fr

➔ Acte reçu le



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

**CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC**

52, avenue des Iles
74000 - ANNECY

Notre-Dame de Bellecombe, le 02 /08/2024

Nos réf : PM/CAA/24/151

Objet : **Modification de Droit Commun n° 1 du PLU de Notre-Dame de Bellecombe**
Consultation des P.P.A.

Monsieur le Président,

Par arrêté municipal n° 40/2024 du 01/07/2024, la commune de Notre-Dame de Bellecombe a prescrit la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2021.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi qu'un exemplaire de la modification de droit commun n° 1 du P.L.U.

En application des articles L153-41 et R153-4 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien nous transmettre votre avis dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente.

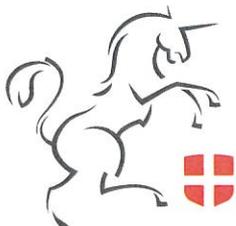
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

M. le Maire,
MOLLIER Philippe



→ Bordereau transmis aux coordonnées de la collectivité émettrice.
Par mail : urbanisme@notredamedebellecombe.fr

→ Acte reçu le



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE
STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

**CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE**

5, rue Salteur
73000 - CHAMBERY

Notre-Dame de Bellecombe, le 02/08/2024

Nos réf : PM/CAA/24/151

Objet : **Modification de Droit Commun n° 1 du PLU de Notre-Dame de Bellecombe**
Consultation des P.P.A.

Monsieur le Président,

Par arrêté municipal n° 40/2024 du 01/07/2024, la commune de Notre-Dame de Bellecombe a prescrit la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2021.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi qu'un exemplaire de la modification de droit commun n° 1 du P.L.U.

En application des articles L153-41 et R153-4 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien nous transmettre votre avis dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente.

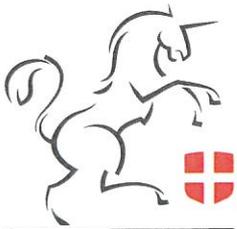
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

M. le Maire,
MOLLIER Philippe



➔ Bordereau transmis est à retourner à titre d'accusé de réception des actes joints
aux coordonnées de la collectivité émettrice.
Par mail : urbanisme@notredamedebellecombe.fr

➔ Acte reçu le



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

**CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE
L'ARTISANAT DE LA SAVOIE**

17, allée du Lac de Tignes

73290 – LA MOTTE-SERVOLEX

Notre-Dame de Bellecombe, le 02/08/2024

Nos réf : PM/CAA/24/151

Objet : **Modification de Droit Commun n°1 du PLU de Notre-Dame de Bellecombe
Consultation des P.P.A.**

Monsieur le Président,

Par arrêté municipal n° 40/2024 du 01/07/2024, la commune de Notre-Dame de Bellecombe a prescrit la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2021.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi qu'un exemplaire de la modification de droit commun n° 1 du P.L.U.

En application des articles L153-41 et R153-4 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien nous transmettre votre avis dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

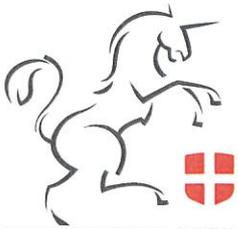
M. le Maire,
MOLLIER Philippe



➔ Bordereau transmis est à retourner à titre d'accusé de réception des actes joints aux coordonnées de la collectivité émettrice.

Par mail : urbanisme@notredamedebellecombe.fr

➔ Acte reçu le



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE
Service de l'Aménagement des Territoires
Château des ducs de Savoie
CS 31802
73018 – CHAMBERY cedex

Notre-Dame de Bellecombe, le 02/08/2024

Nos réf : PM/CAA/24/151

Objet : **Modification de Droit Commun n° 1 du PLU de Notre-Dame de Bellecombe**
Consultation des P.P.A.

Monsieur le Président,

Par arrêté municipal n° 40/2024 du 01/07/2024, la commune de Notre-Dame de Bellecombe a prescrit la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2021.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi qu'un exemplaire de la modification de droit commun n° 1 du P.L.U.

En application des articles L153-41 et R153-4 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien nous transmettre votre avis dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

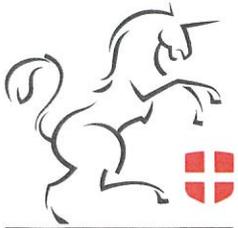
M. le Maire,
MOLLIER Philippe



➔ Bordereau transmis est à retourner à titre d'accusé de réception des actes joints aux coordonnées de la collectivité émettrice.

Par mail : urbanisme@notredamedebellecombe.fr

➔ Acte reçu le



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE
STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

CONSEIL REGIONAL
AUVERGNE-RHÔNES-ALPES
1, esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 – LYON CEDEX 02

Notre-Dame de Bellecombe, le 02/08/2024

Nos réf : PM/CAA/24/151

Objet : **Modification de Droit Commun n° 1 du PLU de Notre-Dame de Bellecombe**
Consultation des P.P.A.

Monsieur le Président,

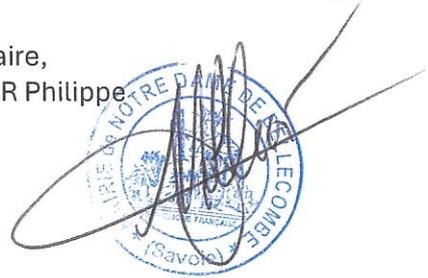
Par arrêté municipal n° 40/2024 du 01/07/2024, la commune de Notre-Dame de Bellecombe a prescrit la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2021.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi qu'un exemplaire de la modification de droit commun n° 1 du P.L.U.

En application des articles L153-41 et R153-4 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien nous transmettre votre avis dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

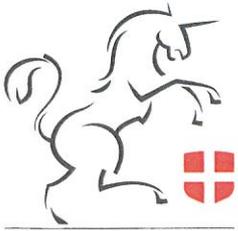
M. le Maire,
MOLLIER Philippe



➔ Bordereau transmis est à retourner à titre d'accusé de réception des actes joints aux coordonnées de la collectivité émettrice.

Par mail : urbanisme@notredamedebellecombe.fr

➔ Acte reçu le



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE
STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

**CENTRE REGIONNAL DE LA
PROPRIETE FORESTIERE**
Pôle de Saint-Didier au Mont d'Or
Parc de Crécy
18, avenue du Général de Gaulle
69771 – SAINT-DIDIER AU MONT D'OR

Notre-Dame de Bellecombe, le 02/08/2024

Nos réf : PM/CAA/24/151

Objet : **Modification de Droit Commun n° 1 du PLU de Notre-Dame de Bellecombe**
Consultation des P.P.A.

Monsieur le Président,

Par arrêté municipal n° 40/2024 du 01/07/2024, la commune de Notre-Dame de Bellecombe a prescrit la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2021.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi qu'un exemplaire de la modification de droit commun n° 1 du P.L.U.

En application des articles L153-41 et R153-4 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien nous transmettre votre avis dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente.

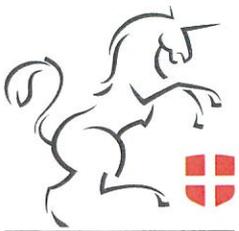
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

M. le Maire,
MOLLIER Philippe



➔ Bordereau transmis est à retourner à titre d'accusé de réception des actes joints
aux coordonnées de la collectivité émettrice.
Par mail : urbanisme@notredamedebellecombe.fr

➔ Acte reçu le



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LA SAVOIE**

1, rue des Cévennes

73 000 - CHAMBERY

Notre-Dame de Bellecombe, le 02/08/2024

Nos réf : PM/CAA/24/151

Objet : **Modification de Droit Commun n° 1 du PLU de Notre-Dame de Bellecombe**
Consultation des P.P.A.

Monsieur le Directeur,

Par arrêté municipal n° 40/2024 du 01/07/2024, la commune de Notre-Dame de Bellecombe a prescrit la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2021.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi qu'un exemplaire de la modification de droit commun n° 1 du P.L.U.

En application des articles L153-41 et R153-4 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien nous transmettre votre avis dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

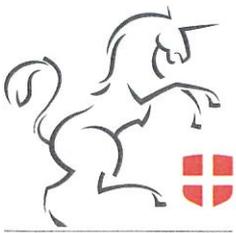
M. le Maire,
MOLLIER Philippe



➔ Bordereau transmis à retourner à titre d'accusé de réception des actes joints aux coordonnées de la collectivité émettrice.

Par mail : urbanisme@notredamedebellecombe.fr

➔ Acte reçu le



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

**INSTITUT NATIONAL APPELLATION
D'ORIGINE**

37 boulevard Henri Durand
CS 180140
71040 – MACON CEDEX

Notre-Dame de Bellecombe, le 02/03/2024

Nos réf : PM/CAA/24/151

Objet : **Modification de Droit Commun n° 1 du PLU de Notre-Dame de Bellecombe**
Consultation des P.P.A.

Monsieur le Président,

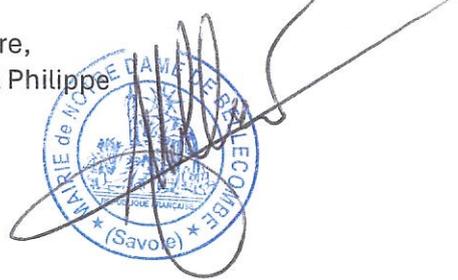
Par arrêté municipal n° 40/2024 du 01/07/2024, la commune de Notre-Dame de Bellecombe a prescrit la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2021.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi qu'un exemplaire de la modification de droit commun n° 1 du P.L.U.

En application des articles L153-41 et R153-4 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien nous transmettre votre avis dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

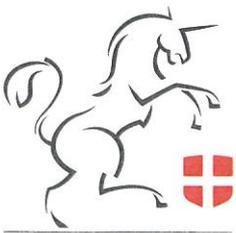
M. le Maire,
MOLLIER Philippe



➔ Bordereau transmis est à retourner à titre d'accusé de réception des actes joints aux coordonnées de la collectivité émettrice.

Par mail : urbanisme@notredamedebellecombe.fr

➔ Acte reçu le



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

PREFECTURE DE LA SAVOIE

Direction des Collectivités Territoriales

Et de la Démocratie Locale

Pôle contrôle de légalité en urbanisme

B.P. 1801

73 018 - CHAMBERY Cedex

Notre-Dame de Bellecombe, le 02 /08/2024

Nos réf : PM/CAA/24/151

Objet : **Modification de Droit Commun n° 1 du PLU de Notre-Dame de Bellecombe**
Consultation des P.P.A.

Monsieur le Préfet,

Par arrêté municipal n° 40/2024 du 01/07/2024, la commune de Notre-Dame de Bellecombe a prescrit la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2021.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi qu'un exemplaire de la modification de droit commun n° 1 du P.L.U.

En application des articles L153-41 et R153-4 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien nous transmettre votre avis dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes salutations distinguées.

M. le Maire,
MOLLIER Philippe



➔ Bordereau transmis en 2 exemplaires dont l'un est à retourner à titre d'accusé de réception des actes joints aux coordonnées de la collectivité émettrice.
Par mail : urbanisme@notredamedebellecombe.fr

➔ Acte reçu le

Handwritten signature and the number 10.